



SPSMCQ

Syndicat des professionnelles en soins
de la Mauricie et du Centre-du-Québec

JOURNAL FIQ MAURICIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC mai 2018

Mot de la présidente



VOUS COMPTEZ!

BON MOIS SANTÉ!

Journée de l'infirmière auxiliaire - 5 mai

Journée de l'infirmière - 12 mai

Journée de l'inhalothérapeute - 19 mai

Journée de la perfusionniste clinique - 26 mai

Premièrement, permettez-moi de souhaiter un bon mois santé à chaque infirmière, infirmière auxiliaire et inhalothérapeute. Soyez fières de votre profession, car vous faites un travail humain extraordinaire jour après jour auprès de la population. Vous êtes plus de 5000 professionnelles en soins sur lesquelles la population de la Mauricie et du Centre du Québec peut compter. Lors des dernières semaines nous avons beaucoup parlé des ratios professionnelles en soins patient-e-s qui sont une de nos priorités. Une nécessité, parce que les infirmières, les infirmières auxiliaires et les inhalothérapeutes doivent être en nombre suffisant pour offrir des soins sécuritaires, humains et de qualité. Les ratios, lorsqu'ils sont implantés, permettent d'obtenir des effets positifs à plusieurs niveaux dont sauver des vies, optimiser la guérison, prévenir des événements indésirables et enfin, d'augmenter le temps passé auprès de nos patients. Pour les professionnelles en soins, les études démontrent une augmentation de la satisfaction au travail, une diminution de plus de 30% des cas d'accident au travail selon des statistiques provenant de la Californie, une diminution des cas de burn-out, une rétention dans la profession, en plus de susciter un attrait pour la profession. Pour toutes ces raisons, les ratios sont une solution porteuse d'avenir pour le réseau de la santé au Québec.

Surveillez les prochaines dates de rencontres, autant pour l'assemblée générale annuelle des membres que pour le suivi de nos négociations locales. Au plaisir!



1- Pourquoi la FIQ s'est dotée d'un secteur Condition Féminine au sein de son organisation?

Parce que plusieurs enjeux sont omniprésents au sein des établissements de la santé, comme le harcèlement et la violence au travail, la précarité d'emploi, le sexisme, la conciliation famille-travail-études, etc. Ces réalités doivent être entendues, analysées et solutionnées par une approche féministe, car 90 % des professionnelles en soins sont des femmes et que la FIQ est une organisation syndicale féministe.

Un comité Condition Féminine se veut un espace réservé pour entendre la voix des femmes. Il contribue à stimuler des réflexions féministes et à susciter des actions dans le but d'améliorer le bien-être des professionnelles en soins au travail. Le comité Condition féminine fait une analyse féministe des dossiers syndicaux touchant les principes d'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que les droits des femmes. Il a aussi un pouvoir d'influence auprès des équipes locales et des membres sur les principaux enjeux féministes.

De plus, le comité Condition Féminine permet de tisser des liens avec la communauté en participant activement, avec les organismes locaux, aux luttes féministes afin de contrer toutes les inégalités subies, dans la société actuelle, par les femmes. Un exemple serait de préserver l'accès gratuit aux soins de santé. Il est primordial qu'un comité Condition féminine soit implanté au sein du syndicat afin que soient intégrées les perspectives féministes et pour que les approches et les décisions reflètent les réalités vécues sur le terrain par les professionnelles en soins.

2-Le thème du 8 mars 2018 : « Féministes tant qu'il le faudra! » Qu'est-ce qui a motivé le choix de ce thème selon vous?

Partout dans le monde, l'année 2017 a été une année bien remplie pour les féministes et leurs alliés. Les efforts et le courage de milliers de femmes pour dénoncer les situations de violence, avec lesquelles elles ont été aux prises, ont été particulièrement marquants.

Si ce mouvement a été à la fois bouleversant et plein d'espoir, l'année 2018 devra être consacrée à l'action. Il ne faut pas laisser les efforts de l'année 2017 tomber dans l'oubli. C'est pourquoi, cette année, le thème choisi par le « Collectif 8 mars » pour la journée internationale des femmes a été « Féministes tant qu'il le faudra ». Ce fut un appel à toutes et à tous à mettre l'épaule à la roue afin de poursuivre nos efforts avec l'objectif d'atteindre véritablement l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous devons nous servir de cette année électorale pour rappeler sur toutes les tribunes que cette égalité n'est pas encore atteinte et que nous allons continuer de nous rassembler, avec l'aide de nos alliés, les hommes, pour agir collectivement dans le but d'en arriver à une société meilleure.

Cette année, en tant que professionnelles en soins, nous aurons beaucoup de dossiers chauds, notamment la question des ratios sécuritaires. Or, il faut se rappeler que chaque dossier que nous portons doit être regardé sous un angle féministe, après tout, ne sommes-nous pas 90 % de femmes? À titre d'exemple, une approche féministe dans la lutte pour l'obtention des ratios sécuritaires permettrait aux professionnelles en soins d'avoir une meilleure conciliation travail-famille-études, ce qui est en soi un combat féministe de longue date.

Concours !

fiq SPSMCQ

Syndicat des professionnelles en soins
de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Et les
gagnant(e)s
sont...

TIRAGE:

Sept foulards et une bourse au profit de La Fondation Léo-Cormier pour l'éducation aux droits et liberté. Produits artisanaux de confection équitable.

Huit épinglettes « Féministe tant qu'il le faudra ! »

La Tuque : Aucune participation, **Vallée-de-la-Batiscan** : Aucune participation, **Maskinongé** : Aucune participation, **Shawinigan** : Nathalie Naud, **Trois-Rivières** : Josiane Martel, **Bécancour-Nicolet-Yamaska** : N. Latour, **Drummondville** : Aucune participation, **Victoriaville** : Brigitte Gauthier

TIRAGE:

Trois livres de Micheline Dumont « **Le féminisme québécois raconté à Camille** »

Zone Nord : MC Champagne

Zone Centre : Édith Fontaine

Zone Sud : Danielle Fournier



Date: 6 juin 2018, 17h30

CSSS Batiscan: CLSC de St-Tite Salle 50

CSSS Trois-Rivières: Auditorium du CHAUR

CSSS La Tuque: Salle La Croche

CSSS BNY: Centre Christ-Roi de Nicolet, Salle Carrousel

CSSS Arthabaska-Érable: HDA, Salle F 2640

CSSS Énergie: HCM salle 658-b

CSSS Drummondville: Salle 2412

CSSS Maskinongé: Avellin Dalcourt Salle 2099

À compter de cette première assemblée annuelle 2018 et pour toutes les suivantes, le nom des personnes présentes seront conservés.

Un tirage sera effectué au début de l'année 2019. Le ou la gagnante se méritera le paiement de sa licence professionnelle!

Formation accréditée d'une heure sur la violence organisationnelle après l'assemblée.

Boite à lunch gratuite!!! Bien vouloir vous inscrire en appelant à votre bureau syndical afin de la réserver.

Prix de présence



M^{me} Claudiane Gélinas



Syndicat des professionnelles en soins
de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Jeune Bénévole – Prix Claude-Masson

Le FIQ-SPSMCQ est fier de souligner le dévouement et la mention reçue par son agente de proximité de Shawinigan.

Félicitations Claudiane!!! C'est une grande chance que nous avons de t'avoir dans notre équipe !



M^{me} Claudiane Gélinas reçoit le prix Hommage bénévolat-Québec de la part du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. François Blais, en présence de M. Philippe Masson, fils de feu M. Claude Masson.

Photo : Jean-François Gravel

M^{me} Claudiane Gélinas a le cœur sur la main. Toujours disponible, elle s'investit à fond dans les causes qu'elle soutient. Sa bonne humeur et sa motivation lui permettent de mobiliser plus de 130 personnes chaque année pour réaliser ses projets. Elle va jusqu'à prendre ses vacances durant la période du Festival Western de Saint-Tite pour assurer la gestion des ventes dans les estrades, alors que tous les pourboires amassés sont remis à La Fondation La Séjournelle qui vient en aide à des femmes et des enfants victimes de violence conjugale.

De plus, elle trouve le temps de s'engager dans d'autres causes qui la passionnent, comme les aidants naturels et le sport parascolaire. Par exemple, son investissement en temps permet à l'école secondaire Paul-LeJeune de compter une équipe de meneuses de claques et de participer à diverses compétitions à l'échelle du Québec.

VOUS VOULEZ SOUMETTRE UN
ARTICLE OU UNE LETTRE D'O-
PINION POUR LE JOURNAL FIQ
SPSMCQ?

VOUS VOULEZ SUGGÉRER UN
SUJET D'ARTICLE POUR UNE
PROCHAINE PARUTION DU
JOURNAL?
VOUS VOULEZ NOUS FAIRE
PART DE VOS COMMENTAIRES
ET SUGGESTIONS?

ENVOYEZ UN COURRIEL À L'A-
DRESSE SUIVANTE:

jbruneau@spsmcq.org



**Abonnez-vous à notre page Facebook ou visitez
notre site web pour plus d'informations**



www.fiqsante.qc.ca/mauricie-centre-du-quebec
www.facebook.com/fiqspsmcq

19 infirmières et infirmières auxiliaires ont reçu un avis disciplinaire alors qu'elles ont agi non pas par provocation, insubordination ou pour être déloyales à leur employeur, mais bien pour exprimer leur désespoir et leur inquiétude de ne pas être en mesure d'offrir des soins sécuritaires à leurs patients. L'état actuel de la situation démontre des ratios professionnelles-patients non sécuritaires, un manque d'effectifs majeur, un recours abusif au temps supplémentaire obligatoire, une sous-utilisation des ressources disponibles, un constat d'épuisement professionnel directement relié à une augmentation du taux d'assurance-salaire et une surcharge de travail évidente. Elles sont victimes de graves problèmes organisationnels et nous refusons qu'elles paient le prix de cette mauvaise gestion. **On veut des solutions! Pas des sanctions!**

Allez signer la pétition en ligne en suivant le lien sur notre page Facebook!



Remplacement à diverses fonctions, fonction la mieux rémunérée Paragraphe 7.05 des dispositions nationales FIQ

Dans la décision CISSS du Bas-St-Laurent - Fonction la mieux rémunérée - Semaine normale de travail – Paragraphe 7.05 des dispositions nationales de la convention collective - Avril 2018, l'arbitre Denis Tremblay avait à trancher un litige concernant des salariées qui détiennent un poste d'infirmière clinique assistante du supérieur immédiat à temps partiel (2 jours/semaine) et qui expriment des disponibilités pour effectuer les tâches d'infirmière clinicienne ASI et d'infirmière.

La contestation était à l'effet que l'employeur rémunérait les salariées selon la fonction occupée, sans égard à la durée des fonctions mieux rémunérées occupées par le biais des disponibilités additionnelles et le poste détenu par les salariées sur l'ensemble de la semaine de travail.

L'arbitre accueille les griefs. Il est d'avis que la semaine normale de travail réfère nécessairement à la semaine de travail du poste occupé par les salariées. Il considère que les termes « semaine normale de travail » et « semaine régulière de travail » sont des synonymes ou des expressions qui expriment la même réalité.

Pour l'arbitre, les parties n'ont pas voulu restreindre les droits des temps partiels ou des salariées sur appel relativement aux bénéfices de la clause 7.05 c.c. Depuis longtemps, les litiges reliés à ce paragraphe étaient principalement en lien avec la notion de « semaine normale de travail ». En ce sens, si vous travaillez plus de 2.5 jours par semaine dans une fonction mieux rémunérée, l'employeur se doit de vous rémunérer dans cette fonction pour tous les autres quarts effectués dans cette même semaine de travail et ce, qu'ils soient en disponibilité additionnelle ou non.

Veillez vous adresser à votre équipe locale pour toute question ou réclamation.



FORMULAIRE DE SOINS SÉCURITAIRES

Ce formulaire ne remplace pas un grief ou un rapport incident-accident (AH223).

Le réseau de la santé est la cible de compressions budgétaires répétées. Les professionnelles en soins en subissent personnellement les conséquences et sont les témoins de premier plan des impacts désastreux que ces compressions entraînent sur les patient-e-s.

Les infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes du CIUSSS de la Mauricie-Centre du Québec doivent pouvoir mettre en lumière les aberrations auxquelles elles sont confrontées et elles doivent pouvoir le faire sans craindre les représailles de leurs employeurs. Ce formulaire vous permet de passer à l'action.

La FIQ met à votre disposition le [Formulaire de soins sécuritaires](#), un formulaire en ligne, accessible en tout temps, qui sera traité avec la plus grande discrétion.

La Fédération demande à ses membres de signifier les situations où leurs conditions d'exercice ne leur permettent pas d'offrir des soins de qualité, sécuritaires et humains, à chaque fois que cela se produit.

Il peut s'agir de problèmes liés à la composition des équipes, aux ratios professionnelles en soins/patient-e-s, aux besoins accrus des patient-e-s en matière de soins, etc.

Des interventions précises, auprès des directions d'établissements ou de toutes autres instances appropriées, pourront ainsi être menées.

C'est par la mise en commun de toutes ces situations que la FIQ, au nom de ses 75 000 professionnelles en soins, pourra faire changer les choses.

Le FIQ_SPSMCQ vous invite à participez au mouvement et à utiliser ce formulaire en grand nombre !

RAPPORT DE DÉCLARATION D'INCIDENT OU D'ACCIDENT

N° du formulaire
018499

À l'usage des CH-CSSS-CHSLD

N° de l'événement:

Section 1: Noms de la personne touchée

Section 2: Date, heure, lieu de l'événement

Section 3: Description objective et détaillée de l'événement

Section 4: Type d'événement

A. Chute ()

B. Erreur de: () Médicament () Traitement () Test diagnostique () Diète

C. Problème de: () Matériel () Équipement () Bâtiment () Effet personnel

D. Possibilité d'abus, d'agression ou de harcèlement ()

E. Incident/accident transfusionnel ()

F. Autres types d'événements ()

Section 5: Caractéristiques de l'événement

Section 6: Intervenants

Section 7: Nom du déclarant

RAPPORT DE DÉCLARATION D'INCIDENT OU D'ACCIDENT

BOSSIER DE L'USAGER



Syndicat des professionnelles en soins de la Mauricie et du Centre-du-Québec

LE FORMULAIRE AH-223

Rapport de déclaration d'incident ou d'accident

Qu'est-ce qu'un formulaire AH-223? Il s'agit d'un formulaire de déclaration d'incident/accident se produisant au cours de la prestation de soins et de services à un usager.

Qu'est-ce qu'on déclare? Tout événement ou situation ayant ou pouvant occasionner des conséquences pour un usager doit être signalé, incluant, mais ne se limitant pas à:

- Chutes ou quasi chutes;
- Erreurs concernant l'administration d'un médicament, d'un traitement, d'une intervention, ou d'une diète;
- Erreurs de tests diagnostiques;
- Erreurs liées au retraitement de dispositifs médicaux;
- Problèmes liés au matériel, à l'équipement, au bâtiment ou aux effets personnels;
- Problèmes d'abus, d'agression, d'harcèlement ou d'intimidation entre deux patients;
- Délais dans le traitement, les interventions, l'administration de la médication, etc.;
- Tout autre type d'événement pouvant potentiellement blesser un usager

Voir le Guide d'utilisation de l'AH223 afin de constater l'éventail des situations pouvant être déclarées

Pourquoi remplir un formulaire AH-223? Il s'agit d'une obligation légale selon la loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS). Cela permet aussi de faire le suivi des événements de façon à ce que les mesures adéquates soient prises pour éviter que des événements semblables ne se reproduisent.

CE FORMULAIRE EST UN LEVIER LARGEMENT SOUS-UTILISÉ PAR LES PROFESSIONNELLES EN SOINS ET QUI PERMET DE DÉMONSTRER QUE LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES SOINS AUX PATIENTS SONT COMPROMISES QUOTIDIENNEMENT. CES FORMULAIRES INFORMATISÉS SE RETROUVERONT AUTOMATIQUÉMENT DANS LA BASE DE DONNÉES DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS)

SOYONS SOLIDAIRES, DÉCLARONS!!!



SPSMCQ

Syndicat des professionnelles en soins
de la Mauricie et du Centre-du-Québec

INFO-NÉGO

ATTENTION L'employeur veut de la mobilité à outrance! ATTENTION

L'intention de l'employeur est de créer un méga centre d'activités dans plusieurs installations à l'intérieur d'un rayon de 50 km. Par exemple, celui-ci pourrait créer un seul centre d'activités qui serait composé des urgences des anciens CSSS de Shawinigan, Trois-Rivières, Nicolet et Louiseville.

Quels seraient les effets d'une telle mesure?

Une mobilité de 50 km de l'ensemble des salariées d'un centre d'activités peu importe le type de poste détenu.

La gestion de la liste de rappel de ce méga centre d'activités risque d'être ingérable! Normalement, la liste de rappel est appliquée par centre d'activités. Ici par exemple, pour combler un besoin à l'urgence de Shawinigan, la liste de rappel devrait obligatoirement faire le tour de toutes celles qui sont disponibles dans les 5 urgences.

Les vacances se prennent par centre d'activités donc ici encore, il y aurait une seule liste de vacances pour toutes les urgences de ce méga centre d'activités.

Impact sur l'attractivité des postes. Est-ce que vous prendriez un poste avec l'inquiétude d'être mobile dans un méga centre d'activités composé de 5 urgences, autrefois indépendantes, dans 4 villes différentes?

Impact sur le budget familial. Une famille qui n'a qu'une seule voiture pourrait devoir en acheter une deuxième dans un tel contexte!

Orientation. Iriez-vous travailler à un endroit où vous n'avez pas été orienté, parce qu'on vous dit qu'une urgence, c'est une urgence? Un endroit où vous ne connaissez ni les lieux physiques, ni l'équipe de travail, ni les pratiques?

L'employeur nous dit qu'il n'aurait pas intérêt à faire ça, mais il tient mordicus à ce que la convention collective lui permette de le faire. Croyez-vous que nous devrions lui faire confiance lorsqu'il dit qu'il ne le fera pas?

De l'avis de votre comité de négociation, personne ne serait à l'abri de cette mobilité !!!